

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

LEGISLATURE 2026 - 2031

COMMUNE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

SEANCE DU 11 JUIN 2026 A 17H 00 A L'EGLISE DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREMIERE PARTIE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LA PREFETE

1. Accueil

Les candidates et les candidats élus au Conseil communal ainsi que les conseillères et conseillers municipaux élus ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil communal
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens élus au Conseil communal ainsi que la liste des conseillères et conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Madame la préfète.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Madame la Préfète Carine Carvalho préside les opérations ; elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les félicite pour leur élection. Elle déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la Préfète désigne comme secrétaire provisoire M Nicolas Ray.

3. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil communal.

Madame la Préfète donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

À l'appel de son nom, chacun solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e membre du Conseil communal pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026, ceci pour la durée de la législature.

48 membres sont assermentés dont la liste est jointe au PV. Les membres absents ou excusés seront assermentés lors de la première assemblée où ils se présenteront.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Madame la Préfète félicite les conseillères et conseillers municipaux pour leur élection, puis après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu-e-s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la loi sur les communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de dite loi.

Municipales / municipaux : Mme Claudia Perrin
M. Blaise Jaunin
M. Patrick Oppliger
Mme Jennifer Dagon
M. Simon Schülé

A l'appel de son nom, chaque municipal-e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

7. Assermentation de la syndique

A l'appel de son nom, la syndique solennise la promesse. Elle est de ce fait installée pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

Syndique : Mme Claudia Perrin

8. Election du président du Conseil

En préambule, Madame la Préfète donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode de scrutin. Elle rappelle que le président est élu pour un an. Elle attend les propositions de candidatures.

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : 48 rentrés : 48 blancs : 1 nuls : 0 valables : 47 majorité : 24

Candidat n°1 : M. Romain Birbaum obtient 46 voix

Candidat n°2 : M. Luis Borda obtient 1 voix

Est élu : M Romain Birbaum par 46 voix

9. Election de la secrétaire du Conseil

Madame la Préfète rappelle que la secrétaire du Conseil est élue pour la durée de la législature. Elle peut être choisie en dehors du Conseil. Elle attend les propositions de candidatures.

Le nombre de candidats est égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite.

Est élue tacitement : Mme Silvia Wicht

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 de la loi sur les communes entre le président et la secrétaire.

10. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Madame la Préfète remercie l'assemblée et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.

La Préfète :


Carine Carvalho



Le secrétaire provisoire :


Nicolas Ray

Annexe : liste des membres assermentés

Liste des membres assermentés

Titre	Nom	Prénom
Madame	Arnouni	Zakia
Madame	Bajrami	Saranda
Monsieur	Barblan	Gregori
Monsieur	Birbaum	Romain
Monsieur	Borda	Luis
Monsieur	Bovey	Christian
Madame	Buache	Alice
Madame	Corthésy	Chloé
Monsieur	Corthésy	Romain
Monsieur	Cuoco	Rayan
Monsieur	Dao	Quoc-Thang Julien
Monsieur	De Cesare	Giovanni
Monsieur	Deriaz	Guillaume
Monsieur	Donnet	Julien
Madame	Fayet	Aurélie
Madame	Garcia	Filomène
Madame	Gasparovicová	Nika
Madame	Georges	Diane
Madame	Gervaix	Evelyne
Madame	Grossrieder	Fabienne
Monsieur	Henry	Thierry
Monsieur	Hoser	Jean-Claude
Monsieur	Hug	Gregory
Monsieur	Kaufmann	Hervé
Madame	Lasan	Sylke
Monsieur	Ljubibratic	Guillaume
Monsieur	Mancini	Luigi
Madame	Mirkovitch	Anna
Monsieur	Muggli	Philippe
Monsieur	Müller-Testori	Léonard
Monsieur	Nicolet	Alexandre
Monsieur	Noël	Philippe
Monsieur	Phengrasamy	Phonesanook
Monsieur	Pidoux	Nathan
Monsieur	Pisani	Henri
Monsieur	Pisani	Lionel
Monsieur	Progin	Jean-Claude
Monsieur	Romanens	Serge
Monsieur	Rubattel	Jacques
Monsieur	Saby	Maxime
Monsieur	Schäfer	Christoph
Madame	Schiesser	Claire
Monsieur	Siragusa	Nicolo
Monsieur	Stein	Albert
Monsieur	Studer	François
Monsieur	Thuillard	Jérôme
Monsieur	Vannay	Nathan
Monsieur	Varone	Roberto
Madame	Vuillaume	Jeanne
Madame	Walrawens	Juliette